**autorisation d’accès LOGICIEL AUX SERVICES DU CLIENT**

**Entre les soussignés :**

**OVH GROUPE SAS**,

Société par actions simplifiée au capital de 10 069 020 €,

Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lille Métropole,

Sous le numéro B 424 761 419,

Dont le siège social est sis 2 rue Kellermann à Roubaix (59100),

Au nom et pour le compte de ses sociétés affiliées,

Représentée par Monsieur [A compléter], en qualité de [A compléter], dûment habilité à l’effet des présentes,

Ci-après « OVHcloud »

d’une part,

**ET**

**[Nom du Client]**,

[A compléter] au capital de [A compléter] €,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [A compléter],

Sous le numéro [A compléter],

Dont le siège est sis [A compléter]

Représentée par [A compléter] en qualité de [A compléter] dûment habilité à l’effet des présentes,

Ci-après le « Client »

d’autre part,

OVHcloud et le Client étant ci-après dénommés Individuellement « Partie » et collectivement les « Parties »,

**Préambule**

En exécution d’un contrat référencé [NIC Client] (le « Contrat »), OVH met à la disposition du Client des infrastructures et ressources informatiques notamment composées de produits tiers, tel qu’en l’espèce, des produits Microsoft Windows (les « Services »).

Dans le cadre de cette mise à disposition de produits tiers, le Client s’est engagé à respecter stipulations du contrat de licence Microsoft qui prévoit notamment la possibilité d’auditer les usages de licence réalisés par le Client.

Dans ce cadre Microsoft (« l’Editeur ») a mandaté le cabinet Ernst&Young (« l’Auditeur ») afin de réaliser l’inventaire de l’ensemble des produits Microsoft installés sur les Services du Client.

Dès lors, un programme exécutable créé par l’Auditeur a été mis à disposition du Client par OVHcloud pour rapporter l’ensemble des usages de produits Microsoft effectués par le Client sur ses Services (« le Programme »). Celui-ci peut décider, à son choix, de l’exécuter lui-même sur ses Services ou bien de fournir un accès à ses Services à OVHcloud afin qu’elle exécute le script sur les Services du Client.

**Article 1 - Objet**

Le présent Accord a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client autorise OVH à accéder à ses Services, à exécuter le Programme et à communiquer le rapport issu du Programme exécuté à l’Auditeur et à l’Editeur.

Prérequis :

Après avoir manifesté sa volonté de faire exécuter le Programme sur ses Services par OVHcloud en répondant à l’adresse de courriel qui lui sera envoyé, le Client s’engage à fournir un accès logiciel à ses Services conformément à la documentation mise à sa disposition : ICI [LIEN]

**Article 2 – Conditions de réalisation**

Le Client devra procéder à la mise en place de l’accès logiciel à ses Services préalablement à la période de réalisation des opérations visée à l’article 2.2.

Le Client s’engage à informer OVHcloud dès la mise en place de l’accès logiciel.

Le Client s’engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des opérations décrites au présent Contrat et à coopérer de bonne foi avec OVHcloud dans le respect des termes convenus de sorte que l’exécution par l’autre Partie de ses obligations ne soit ni entravée, ni retardée.

**2.1 Périmètre**

L’exécution des opérations prévues en Objet devra permettre d’inventorier l’ensemble des Produits Microsoft installés par le Client sur ses Services.

**2.2 Date de réalisation**

Les opérations objet du présent Contrat seront réalisées du **01/01/2020** au **31/05/2020** inclus sous réserve que le Client ait fait part à OVHcloud de la mise à disposition des accès requis conformément à la documentation technique.

**2.3 Conditions techniques**

Après mise à disposition des accès aux Services par le Client, OVHcloud se connectera aux Services du Client afin de procéder à l’exécution du Programme.

OVHcloud notifiera le Client toute difficulté rencontrée dans l’exercice de ces obligations.

**2.4 Résultats**

A l’issue de l’exécution du Programme, celui-ci retourne un résultat sous forme de fichiers textes qui sera extrait par OVHcloud afin d’être transmis à l’Auditeur et à l’Editeur ou toute autre tierce partie ayant besoin d’en connaitre dans le cadre du présent Accord dans le respect des engagements de confidentialité.

**Article 3 – Responsabilité**

Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de préparer son environnement à la réalisation des opérations prévues en Objet du présent Accord. Il appartient notamment au Client de procéder ou de faire procéder au préalable, et sous son entière responsabilité, à toutes les sauvegardes nécessaires pour permettre, en cas d’incident survenant lors de la réalisation des opérations, de restaurer et d’être en mesure de continuer à utiliser les Services concernés (systèmes, applications, données, etc.) ainsi que de procéder à toutes les installations ou mises à jour nécessaires à l’exécution du Programme.  
Le Client prend en charge l’information de toute personne susceptible d’être impactée par la réalisation de telles opérations.

Il est rappelé au Client qu’OVHcloud n’a pas conçu le Programme et qu’à ce titre elle ne peut être tenue responsable en cas de (i) mauvaise exécution/impossibilité d’exécution des opérations sur les Services du Client due à une action/omission du Client ou liée à l’environnement logiciel spécifique du Client et/ou (ii) des résultats obtenus à la suite de l’exécution du Programme notamment en cas d’utilisation contrefaisante ou contraire à la licence d’utilisation des Produits sur les Services du Client.

Le Client déclare disposer de toutes les autorisations nécessaires à l’accès d’OVHcloud à ses Services et à l’exécution du Programme dans les conditions du présent Accord, notamment l’autorisation des utilisateurs des éléments cibles du périmètre défini à l’article 2.1 ci-dessus, et des éventuels tiers ayant-droits sur lesdits éléments cibles.

En cas de non-respect par le Client de tout ou partie des conditions du présent Accord, OVHcloud se réserve le droit de suspendre les opérations et/ou de mettre fin à cet Accord, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels OVHcloud pourrait prétendre.

**Article 4 - Dispositions diverses**

Le présent Accord est soumis aux Conditions Générales du Contrat, et se substitue à tout accord (écrit ou oral) ayant pu exister préalablement entre les Parties relativement à l’objet du présent Accord. Le Présent accord ne peut être modifié que par avenant écrit et signé des deux Parties.

Fait le , en deux (2) exemplaires originaux,

**Pour le Client :** **Pour OVHcloud:**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom/Prénom)* *(Nom/Prénom)*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Titre)* *(Titre)*

Cachet + Signature : Cachet + Signature :